

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DROIT COMMUN

**Pas de sanction pour le minoritaire refusant abusivement
de ratifier un acte irrégulier de la gérance** → PAGE 7

Dominique SCHMIDT

FUSIONS ACQUISITIONS

**Les infractions au droit de la concurrence face aux apports
partiels d'actifs** → PAGE 40

Hervé LE NABASQUE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

**L'obligation de loyauté du dirigeant envers la société et ses autres
organes de gouvernance** → PAGE 20

Bertrand FAGES

**Révocation des dirigeants de SAS : la jurisprudence indemnise
les abus avec modération** → PAGE 24

Pierre-Louis PÉRIN

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-textenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Sabine DUBOST (sabine.dubost@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe – 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 788 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2024 : 515,61 € TTC -

Abonnement étranger 2024 : 555,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 299,05 € TTC - Abonnement étranger : 262,80 €

Prix au numéro France : 59,22 € TTC - Prix au numéro étranger : 64 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJS203a4 • **Le droit des sociétés, le juge et la minorité** 5
Brèves observations sur la jurisprudence récente
Alain COURET

DROIT COMMUN

- BJS202z4 • **Pas de sanction pour le minoritaire refusant abusivement de ratifier un acte irrégulier de la gérance** 7
Dominique SCHMIDT – Cass. com., 13 mars 2024, n° 22-13764, FS–B
- BJS202x6 • **Expertise *in futurum* : cession d'actif et atteinte à l'intérêt social** 10
Guilhem GIL – CA Toulouse, 3^e ch., 31 janv. 2024, n° 22/00057
- BJS202z2 • **Vaines tentatives de remise en cause d'une garantie de passif** 13
Thibaut MASSART – CA Aix-en-Provence, 3-4, 8 févr. 2024, n° 20/04803

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS202z1 • **Les droits de vote multiples ne font pas des actions ordinaires des actions sans droit de vote** 16
Hervé LE NABASQUE – Cass. com., 13 mars 2024, n° 22-12205, F–B
- BJS203a6 • **L'obligation de loyauté du dirigeant envers la société et ses autres organes de gouvernance** 20
Bertrand FAGES – Cass. com., 20 mars 2024, n° 23-14824, F–D
- BJS202z8 • **Qualification juridique du président d'un conseil de surveillance d'une SAS** 21
Michel GERMAIN – Cass. 2^e civ., 1^{er} févr. 2024, n° 21-25175, F–D
- BJS202y8 • **Révocation des dirigeants de SAS : la jurisprudence indemnise les abus avec modération** 24
Pierre-Louis PÉRIN – CA Paris, 5-8, 6 févr. 2024, n° 22/08577

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS202x4 • **Assemblée générale irrégulière : risque de nullité et mesure des conséquences** 26
Bernard SAINTOURENS – CA Aix-en-Provence, 3-4, 1^{er} févr. 2024, n° 20/06167
- BJS202z5 • **De l'art délicat de l'action *ut singuli* contre le dirigeant d'une société liquidée et radiée** 28
Thierry FAVARIO – CA Paris, 5-9, 29 févr. 2024, n° 22/08741
- BJS203a5 • **Convocation irrégulière d'un associé de SCI : nullité en cas de grief** 30
Elsa GUÉGAN – CA Aix-en-Provence, 1-5, 1^{er} févr. 2024, n° 20/03744
- BJS203a2 • **Le pouvoir du dirigeant de société civile d'agir en justice : quelles limites ?** 32
Thibault DE RAVEL D'ESCLAPON – CA Nancy, 1^{er} ch., 26 févr. 2024, n° 23/01272

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

- BJS202z3 • **Abus de biens sociaux et délit d'entrave aux fonctions de commissaire aux comptes** 35
Renaud SALOMON – Cass. crim., 28 févr. 2024, n° 23-81826, F-B
- BJS202z0 • **Intrusions d'un commissaire aux comptes : risque de relèvement de fonctions** 37
Jean-François BARBIÈRI – CA Riom, 3^e ch. civ. et com., 28 févr. 2024, n° 23/01060

FUSIONS ACQUISITIONS

- BJS202z6 • **Les infractions au droit de la concurrence face aux apports partiels d'actifs** 40
Hervé LE NABASQUE – Cass. com., 20 mars 2024, n° 22-11648, FS-B
- BJS202y9 • **L'absorbante face aux débiteurs de l'absorbée** 43
Bruno DONDERO – Cass. com., 8 nov. 2023, n° 22-10686, F-D

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS203a1 • **Un dirigeant de fait peut demander l'ouverture d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire** 45
Thierry FAVARIO – Cass. com., QPC, 7 févr. 2024, n° 23-40016, F-D
- BJS202x9 • **Franchise participative : quand le plan de sauvegarde permet au franchisé de retrouver son indépendance** 47
Eva MOUJAL BASSILANA – CA Caen, 2^e ch. civ., 8 févr. 2024, n° 22/00640
- BJS202x1 • **Extension pour relations anormales en période suspecte, entre logique, incertitudes et interrogation** 50
Florence REILLE – CA Aix-en-Provence, 3-2, 25 janv. 2024, n° 22/17025